



SciencesPo.

**RESOLUTION ADOPTEE
PAR LE CONSEIL DE DIRECTION DU 28 FEVRIER 2013**

En réponse à la résolution adoptée par la Commission paritaire du 25 février 2013, le Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris décide de procéder à un vote indicatif à la suite de l'audition des candidats à la direction de l'IEP de Paris, et de ne pas différer ce vote.

**Résolution adoptée par le Conseil de direction de l'IEP de Paris le 28 février 2013 :
19 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention**